



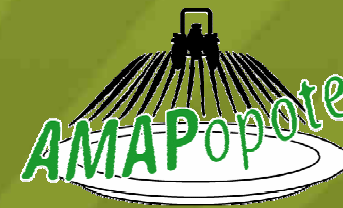
RÉUNION ADHÉRENTS

AMAPopote

Le Jeudi 19 mars 2009

www.amapopote.fr

Sommaire



1. BILAN DU CONTRAT PAIN

2. NOUVELLE SAISON PAIN – CONTRATS

3. PRESENTATION DE L'ÉTAT

D'AVANCEMENT DE JEAN-BAPTISTE

4. PRESENTATION DE LA 1^{ère} SAISON

« LEGUMES »

Bilan de la 1^{ère} saison Pain



53 familles ont pris du pain sur la 1^{ère} saison :


- ↪ 14 familles ont pris 500 grs/semaine
- ↪ 39 familles ont pris 1 Kg/semaine

46 Kg de pain au total



Un nouveau contrat pain !



	Contrat AMAPopote – 2 exemplaires	Doc Adh. – EPS2 V. 01
	ENGAGEMENT PAINS - SAISON 2	Date Création : 27/02/09 Page 1/1

ENGAGEMENT PAIN

Sur 26 semaines (Avril à Septembre 2009)

L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat **solidaire** entre producteurs et consommateurs;
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variées, écologiquement sains et socialement équitables,
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

1- Objet

Il est proposé : **du pain au levain, cuit au feu de bois, produit selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique**

2- Termes du contrat

L'AMAPien qui souscrit à ce contrat doit être adhérent à l'association AMAPopote (10 € / an / foyer). Conformément à la Charte des AMAP, l'AMAPien doit pré-financer la production, de ce fait le/les chèque(s) seront remis au trésorier d'AMAPopote au moment de l'engagement avec le présent contrat ; ils seront **remplis à l'ordre de « Mr Olivier Clisson »**. Aucune période d'essai n'est prévue.

Vous vous engagez à venir chercher votre pain les mardis suivants :

07/04/09 - ~~14/04/09~~ - 21/04/09 - 28/04/09 - 07/05/09 - 05/05/09 - 12/05/09 - 19/05/09 - 26/05/09 - 02/06/09 - 09/06/09 - 16/06/09 - 23/06/09 - 30/06/09 - ~~07/07/09~~ - ~~14/07/09~~ - 21/07/09 - 28/07/09 - 04/08/09 - 11/08/09 - 18/08/09 - 25/08/09 - 01/09/09 - 08/09/09 - 15/09/09 - 22/09/09 - 29/09/09

au local Mieux Vivre à la Poterie (22 rue Jean Monnet – 35200 RENNES) de 18h à 19h

En cas d'indisponibilité, l'AMAPien doit s'arranger avec un proche ou un autre AMAPien (contact possible par le biais d'AMAPopote). Dans le cas où le pain n'est pas récupéré, il est donné au Secours Populaire, il n'y a pas de suspension de contrat, ni de transfert des quantités, ni de remboursement.

L'engagement est pris pour la saison. Une résiliation en cours de saison n'est possible que sous certaines conditions extrêmes prévues dans le règlement intérieur et après étude par les membres du bureau.

Ce contrat est établi en 2 exemplaires entre :

Le Producteur :

Mr CLISSON Olivier
(Parthenay de Bretagne)

Fait le :/...../.....
Signature :

L'AMAPien :

M.....
.....

Fait le :/...../.....
Signature :

Je souhaite :

- 500 g de pain
- 1 Kg de pain
- 2 Kg de pain
- du jus de pommes

Contacts distribution AMAPopote (Valérie et Jean-Christophe) : distribution@amapopote.fr



CONTRAT PAIN 2^{ème} saison :

Du 7 avril au 29 septembre
(21 semaines de distribution)

Du nouveau !

**Possibilité de prendre 2 Kg
de pain par semaine !**

* Le jus de pommes reste une annexe au contrat pain. 180 litres max à répartir sur la saison.



Les mardis de 18 h à 19 h

**au local de « Mieux Vivre à la Poterie »
(22 rue Jean Monnet – 35200 RENNES)**

(1^{ère} distribution de la 2^{ème} saison « Pain » le **7 avril 2009**)

État d'avancement des travaux de Jean-Baptiste



Les travaux de réparation des serres avancent bien.



Merci aux AMAPiens qui ont mis la pâte à la main

État d'avancement des travaux de Jean-Baptiste



Les serres :



Les plantations



Les plantations



Les paniers de légumes



Les 1ers légumes devraient arriver pour la mi-avril, de ce fait, le contrat débutera le 14 avril prochain.

SEMENCES MARAÎCHÈRES BIOLOGIQUES & BIO-DYNAMIQUES

Essem' BIO




BOIS DE GAJAN 32700 LECTOURE TÉL. 05 62 28 55 11

Les 1ers légumes : radis/salades

D'autres légumes compléteront le panier au fur et à mesure des mois...

1^{ère} saison « Légumes » !



	Contrat AMAPopote – 2 exemplaires	Doc Adh. – ELS1 V. 02
	ENGAGEMENT PANIERS DE LEGUMES - SAISON 1	Date Création : 19/03/09
		Page 1/1

ENGAGEMENT PANIERS DE LEGUMES

Sur 12 semaines (14 Avril 2009/30 Juin 2009)

L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :
 - de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat **solidaire** entre producteurs et consommateurs,
 - de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variées, écologiquement sains et socialement équitables,
 - de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Ce contrat est établi entre :

Le Producteur : Mr GALERME Jean-Baptiste (Saint Erblon) Fait le :/...../..... Signature :	et	L'AMAPien : M..... Fait le :/...../..... Signature ⁽¹⁾ :	Je souhaite : <input type="checkbox"/> un petit panier <input type="checkbox"/> un grand panier
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----	-------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1- Objet

Il est proposé des paniers de légumes cultivés sans engrais, ni pesticides.
 Cette période étant une phase de lancement pour Jean-Baptiste, les premiers paniers ne contiendront que quelques légumes.
 Un prix a été fixé à 8,58 € pour les petits paniers et 12,38 € pour les grands paniers. Ce prix tient compte du fait que les premiers paniers seront peu fournis au départ.
 En fonction de la quantité de légumes livrés il se peut qu'un avoir vous soit accordé lors du prochain contrat.

2- Termes du contrat

L'AMAPien qui souscrit à ce contrat doit être adhérent à l'association AMAPopote (10 € / an / foyer).
 Conformément à la Charte des AMAP, l'AMAPien doit pré-financer la production, de ce fait le/les dique(s) seront remis au trésorier d'AMAPopote au moment de l'engagement avec le présent contrat ; ils seront remplis à l'ordre de « Mr Jean-Baptiste GALERME ». Aucune période d'essai n'est prévue.

Vous vous engagez à venir chercher votre panier de légumes les mardis suivants :

14/04/09 - 21/04/09 - 28/04/09 - 05/05/09 - 12/05/09 - 19/05/09 - 26/05/09 - 02/06/09 - 09/06/09 - 16/06/09 - 23/06/09 - 30/06/09

au local Mieux Vivre à la Poterie de 18h à 20h : 22 rue Jean Monnet – 35200 RENNES⁽¹⁾

En cas d'indisponibilité, l'AMAPien doit s'arranger avec un proche ou un autre AMAPien (contact possible par le biais d'AMAPopote). Dans le cas où le panier de légumes n'est pas récupéré, il est donné au Secours Populaire ; il n'y a pas de suspension de contrat, ni de transfert des quantités, ni de remboursement.

L'AMAPien s'engage à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.), de ce fait, la quantité et la composition du panier peuvent varier.
 Lors d'une distribution le choix peut être donné entre plusieurs légumes.

L'engagement est pris pour la saison. Une résiliation en cours de saison n'est possible que sous certaines conditions extrêmes prévues dans le règlement intérieur et après étude par les membres du bureau.

⁽¹⁾ En signant ce contrat, l'AMAPien s'engage à respecter le règlement intérieur d'AMAPopote.

⁽²⁾ Attention : Changement de lieu possible d'ici la distribution, les contractuels seront prévenus

Contacts distribution AMAPopote (Valérie et Jean-Christophe) : distribution@amapopote.fr



CONTRAT LEGUMES

1^{ère} saison :

Du 14 avril au 30 juin
(12 semaines de distribution)

Tarifs 1 ^{ère} saison	Petit Panier	Grand Panier
Paiement Comptant	102,93 € TTC	148,50 € TTC
Paiement en 3 fois	34,31 € x 3 mois	49,51 € x 3 mois

Questions – Commentaires – Réflexions...



www.amapopote.fr

Réunion Adhérents du 19 Mars 2009